

DOSSIER DE PRESSE



Baromètre European
Payment Index 2006

Analyse des comportements de paiement en Europe

Contact Presse

> Julie Briand

j.briand@saatchi-lyon.com

Tél. : 04 72 33 85 85

Fax : 04 72 33 33 16

intrum  **justitia**
Le Recouvrement Fair Play

35, rue Victorien Sardou - 69363 Lyon Cedex 07
www.intrum.fr

250 milliards d'euros de créances payées en retard : un sérieux handicap pour la croissance des entreprises européennes.

Les retards de paiement s'aggravent en Europe.

16,8 jours de retard sur le règlement des créances **représentent 250 milliards d'euros à l'échelle de l'Europe.**

Autant que le PNB de l'Autriche !

1,7 jour de retard de plus par rapport à 2003 **prive les entreprises européennes de 25 milliards d'euros de trésorerie.**

Autant que le PNB du Luxembourg !

Conséquence : les entreprises européennes sont pénalisées.

Les retards de paiement réduisent leur capacité à financer de nouveaux investissements et des créations d'emplois.

En France

Le délai de paiement des créances est passé de 65,1 jours en moyenne en 2004 à 66,2 jours en 2005.

Les retards de paiement sont imputables aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises et aux pouvoirs publics.

Les délais de paiement s'allongent également sur nos deux principaux marchés d'exportation (l'Allemagne et la Grande Bretagne), mais se réduisent avec l'Espagne et l'Italie.

Cette évolution mérite une attention particulière à l'heure où les CCI et les collectivités multiplient les initiatives pour inciter les PME à sortir des frontières.

Pour améliorer la situation

Une connaissance approfondie des habitudes de paiement est nécessaire.

C'est pourquoi Intum Justitia, le premier groupe européen de services financiers en matière de recouvrement et de gestion de créances, réalise chaque année une enquête pan-européenne sur les comportements de paiement. Les résultats de cette enquête reflètent l'opinion de plusieurs milliers d'entreprises à travers toute l'Europe.

I. Les risques de paiement ont augmenté en 2005.	p 4
II. Pourquoi cette situation ?	p 8
III. Comment les sociétés européennes voient-elles l'avenir ?	p 11
IV. Que faire pour améliorer la trésorerie des entreprises ?	p 11
V. European Payment Index - Printemps 2006 : Gros plan sur l'enquête exclusive d'Intrum Justitia.	p 13
VI. Intrum Justitia en bref.	p 14



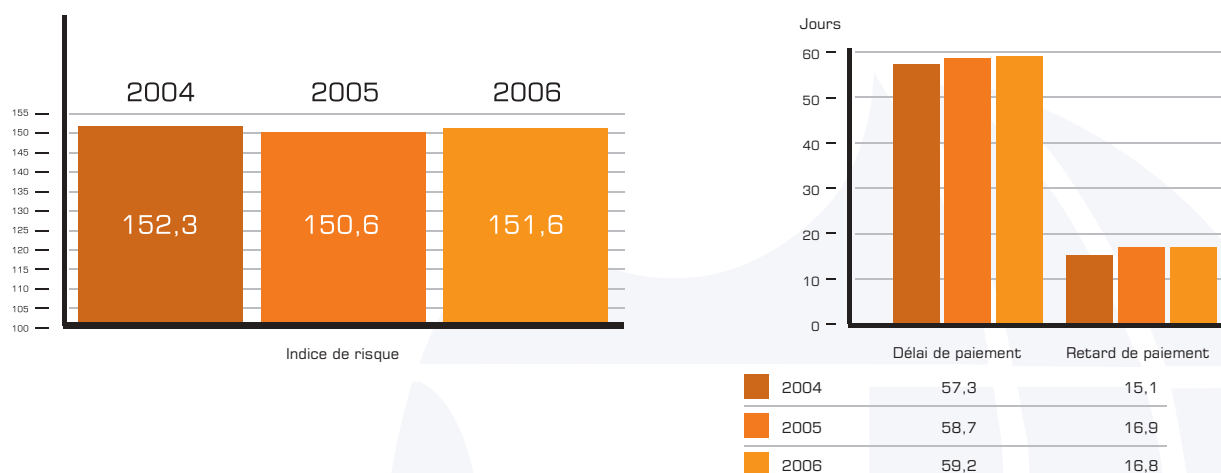
I. Les risques de paiement ont augmenté en 2005

Après une légère détente en 2004, les risques d'impayés sont à nouveau en hausse.

En 2005, les entreprises européennes ont été payées avec un retard de 16,8 jours en moyenne, contre 16,3 jours en 2004 et 15,1 jours en 2003. Le délai moyen de recouvrement de leurs créances était de 59,2 jours en 2005, contre 58,7 jours en 2004.

La tendance négative du niveau des pertes sur créances irrécouvrables s'accroît : il passe de 1,7 % en 2004 à 1,9 % en 2005.

Le pessimisme modéré exprimé début 2005 s'est traduit dans les faits : les risques d'impayés ont à nouveau augmenté dans la moyenne européenne et **le Payment Index est passé de 151 à 152.**



■ **L'indice de risque** prend en compte un ensemble d'indicateurs de risques reflétant à la fois la conjoncture économique, les marchés (BtoB, BtoC, pouvoirs publics) et les types de comportements de chaque pays. Il permet ainsi de dégager les tendances et de comparer, de manière objective et fiable, les évolutions entre les pays européens.

Les mêmes critères sont analysés dans tous les pays : délai de paiement accordé et délai de paiement effectif, structure d'âge des créances recouvrables, perte financière, tendance des risques, cause et conséquences des retards de paiement.

Pour une entreprise, l'indice de risque est un véritable outil d'analyse qui apporte des éléments d'appréciation impossibles à quantifier par ailleurs.

■ En France

La dégradation du poste clients des entreprises françaises est surtout due à l'aggravation des retards de paiement sur les créances les plus anciennes.

Les créances à plus de 60 jours représentent 37,9 % contre 34,4 % en 2004 et 32,9 % en 2003.

Conséquence : une plus forte exposition aux risques de défaillance des entreprises.

En 2005, les pertes sur créances irrécouvrables représentent 1,6 % du chiffre d'affaires, contre 1,3 % en 2004. Concrètement, cette aggravation de 23 % du niveau des pertes se traduit par 0,3 % de marge en moins pour les entreprises françaises.

La situation est très différenciée d'un pays à l'autre

Seuls les pays d'Europe du sud et les pays baltes présentent une évolution positive des risques. Toutes les autres régions enregistrent une hausse du risque en 2005.

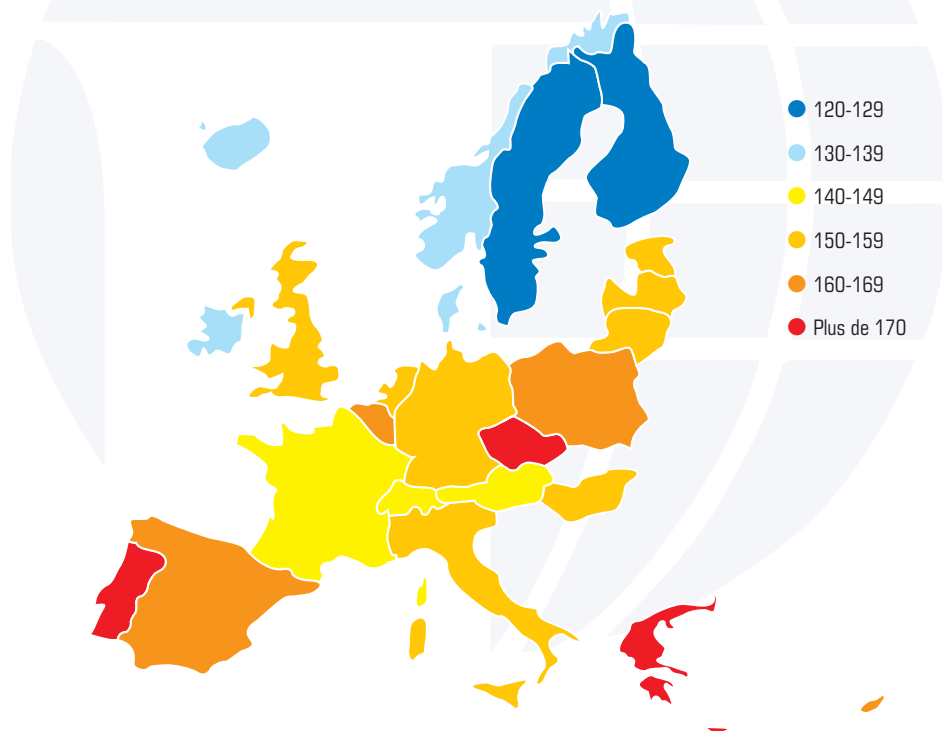
Au total, sur les 22 pays participant à l'enquête, 9 présentent des risques réduits par rapport à 2004 et 12 ont enregistré une hausse. Par rapport à 2003, 13 pays ont amélioré leur situation et 9 présentent des risques plus élevés.

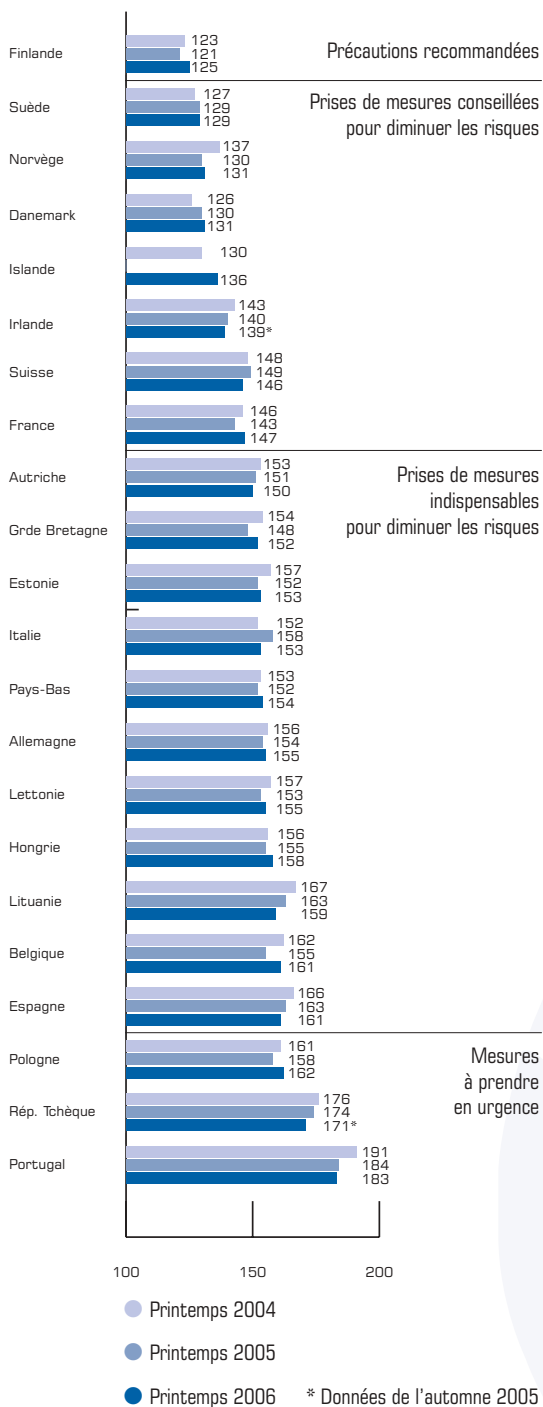
L'indice de paiement :

100 : absence totale de risque, les paiements sont effectués d'avance ou comptant; le crédit n'est accordé sous aucune forme

101-125 : nécessité de prendre des mesures préventives et de contrôler les processus

> 125 : mesures à prendre de façon urgente, pour diminuer les risques





La tendance à payer les factures toujours plus tard s'est maintenue en 2005.

Cet allongement des délais de règlement est imputable à l'endettement des ménages (1,4 jour de plus) et aux pouvoirs publics (0,4 jour de plus). En revanche, les entreprises clientes paient légèrement plus vite (0,2 jour).

En Norvège, en Finlande et en Estonie, les entreprises ont la chance d'être payées en moins d'un mois. En revanche, en Espagne, au Portugal, elles doivent attendre respectivement 82,1 jours et 85,6 jours pour recevoir un règlement. En Italie, elles doivent encore patienter 98,3 jours.

L'intérêt de l'enquête est d'aller au-delà des délais de paiement, qui relèvent parfois plus du sport national que de la santé des entreprises. L'Italie est ainsi, avec la Finlande, le pays où les pertes sur créances irrécouvrables sont inférieures à 1 % !

En revanche, le Portugal et l'Espagne souffrent à la fois des délais de paiement les plus longs et de pertes sur créances irrécouvrables élevées (respectivement 2,7 % et 2,6 %).

L'indice de risque offre une bonne synthèse de tous les paramètres qui ont un impact sur la trésorerie des entreprises. La Finlande est toujours « championne d'Europe » avec un indice de risque de 125 et le Portugal, « bon dernier » avec un Risk Index de 183.

■ En France

En 2003, le Risk Index de la France était de 146; deux ans plus tard, il est de 147. L'écart était de 21 points avec la Lituanie, il est aujourd'hui de 12 points seulement. Il était de 30 points avec la République Tchèque, mais n'est plus que de 24 points. Il se réduit aussi avec les autres nouveaux membres de l'Union européenne comme l'Estonie et la Lettonie.

Si l'indice de risque reste globalement stable, on constate que les mauvais élèves rattrapent la France à grand pas !

Sanction sur les marges : les pertes sur créances irrécouvrables augmentent

La tendance est assez négative : globalement, sur les 22 pays participant à l'enquête, les pertes sur créances sont passées de 1,7 % en 2004 à 1,9 % en 2005. L'amélioration enregistrée en 2004 se trouve d'un coup effacée. Les entreprises européennes sont ainsi pénalisées par une ponction supplémentaire sur leurs marges.

Les 4 pays qui enregistrent la plus forte baisse des pertes sur créances entre 2003 et 2005

Pays	2005	Variation proportionnelle 2005/2003 en %
Espagne	2,6 %	23,8 %
Lituanie	2,6 %	23,8 %
Norvège	1,5 %	36,3%
Portugal	2,8 %	16,6 %

Les 5 pays où les pertes sur créances augmentent le plus entre 2003 et 2005

Pays	2005	Variation proportionnelle 2005/2003 en %
Islande	1,6 %	-23,8 %
Hongrie	2,7 %	-12,9 %
France	1,6 %	-20 %
Suède	1,1 %	-26,6 %
Danemark	1,1 %	-26,6 %

En 2005, la tendance générale en Europe est encore à la dégradation des pertes sur créances.

■ En France

Les entreprises françaises enregistrent une augmentation de 0,3 % de leurs pertes sur créances irrécouvrables qui passent de 1,3 % en 2003 à 1,6 % en 2005.

- Augmentation du risque de défaillance des entreprises de + 0,3 % soit 50 123 entreprises en 2005.
- Ce qui représente - 300 000 € pour une entreprise de 100 M d'euros de CA réalisant 5 % de résultat net à marge constante sur 2005 !

II. Pourquoi cette situation ?

Le cercle vicieux du retard de paiement.

45% des créances des entreprises européennes sont payées en retard.

Si ses clients règlent leurs factures en retard, l'entreprise va, elle aussi, payer ses fournisseurs en retard.

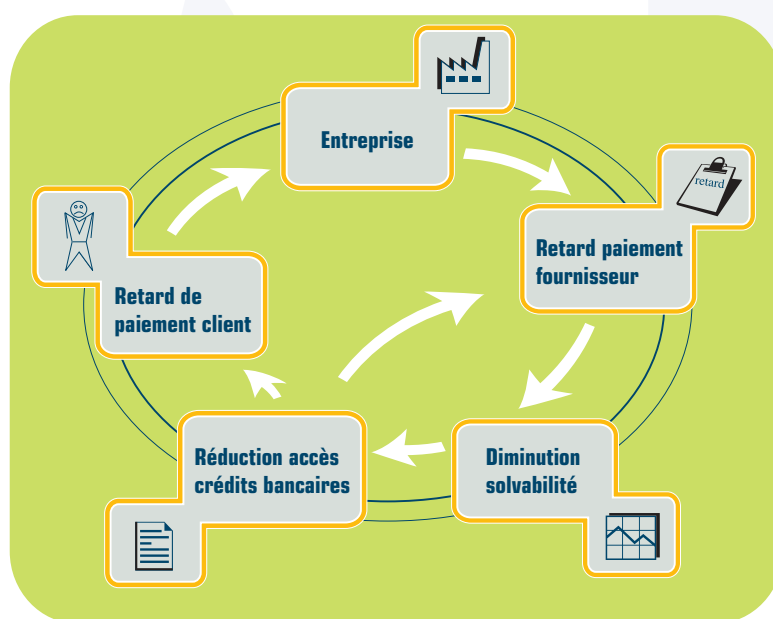
Les retards de paiement pénalisent l'entreprise à de multiples égards :

- une trésorerie insuffisante pour se développer, investir, innover, créer des emplois.
- une solvabilité réduite, donc une moins bonne image auprès des banques et moins de facilités de crédit accentué dans le contexte de "Bâle II" (cf. p10).
- une augmentation des coûts financiers donc une pression supplémentaire sur ses marges, d'autant plus sensible en période de remontée des taux d'intérêts.

La compétitivité de l'entreprise est en jeu !

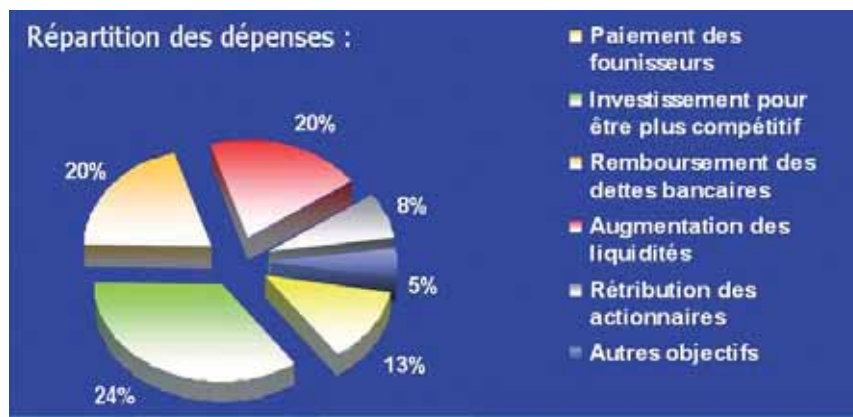
Rapporté au chiffre d'affaires d'une entreprise, le coût des délais de paiements prend une part plus importante que l'année dernière.

Le transfert des risques se fait donc sur les fournisseurs.



En revanche, lorsque les clients paient plus ponctuellement leurs factures, l'entreprise ne va pas automatiquement régler plus vite ses propres dettes.

Les liquidités disponibles grâce à une meilleure attitude des clients face aux paiements sont utilisées en premier lieu dans l'intérêt de l'entreprise; seule une petite partie est reportée vers les fournisseurs.



Qu'est-ce qui fait la différence en matière de risque de non-paiement ?

Le classement des 22 pays européens selon leur indice de risque permet de dégager des similitudes.

1. Les pays qui ont les meilleurs résultats ont compris l'intérêt de l'outsourcing.

On constate donc une corrélation forte entre le niveau d'externalisation et le niveau Risk Index. Les pays scandinaves traditionnellement les mieux placés en terme de retard de paiement sont également ceux qui ont le plus recours à la gestion externalisée du poste client.

2. La législation influe énormément sur les risques de non-paiement.

Les pays qui ont une législation pro active réduisent le nombre de mauvais payeurs. Faciliter l'information sur les mauvais payeurs et transférer une partie du coût du recouvrement sur les débiteurs sont les recettes éprouvées de la maîtrise des retards de paiement en Europe du nord.

3. La situation économique du pays.

Les entreprises dont les perspectives de développement sont limitées, et qui ont peur pour leur avenir, ont tendance à régler leurs factures avec plus de retard que les autres (trésorerie tendue ou pas).

4. La culture et les usages en matière de paiement.

Par exemple, en Europe du Sud, la contestation des factures est quasi systématique. En Allemagne, un coup de fil à l'échéance déclenche un règlement immédiat. En Italie, le recouvrement sur le terrain fonctionne, quant à lui, très bien.

■ En France

En 2005, l'économie française a connu une croissance légèrement en-dessous de la moyenne de l'Europe des 25 (1,5% contre 1,6%). Les exportations connaissent une évolution clairement positive. Pour 2006, la demande reste le moteur de la croissance. **Les entreprises françaises se montrent positives lorsqu'elles évaluent les risques d'impayés pour 2006.**

Début 2007, l'entrée en application de "Bâle II" risque de changer la donne.

Les nouvelles règles en matière de capitaux propres ("Bâle II") proposées par le Comité de Bâle pour la surveillance des banques vont entrer officiellement en vigueur début janvier 2007.

Désormais, la dotation en fonds propres des banques sera fonction du niveau de risque du crédit. Plus la solvabilité de l'emprunteur est faible, plus le taux de fonds propres de la banque devra être élevé.

Cette mesure devrait avoir un impact direct sur les crédits bancaires avec des intérêts plus élevés en cas de solvabilité insuffisante du débiteur.

Une autre conséquence du nouveau règlement sera une demande accrue d'informations de la part des banques à leurs clients, des exigences que toutes les entreprises ne pourront ou ne voudront pas satisfaire, par crainte d'un travail administratif supplémentaire ou pour éviter de voir leur évaluation financière abaissée.

Concrètement, cela signifie :

- moins les entreprises seront solvables, moins elles auront accès aux crédits bancaires.
- plus une entreprise sera solvable, plus elle bénéficiera de conditions avantageuses en matière de taux de financement.

Les entreprises les moins solvables seront donc de plus en plus privées de crédits bancaires et devront se reporter sur d'autres formes de financement pour faire face à leur besoin de trésorerie. On risque donc d'accélérer le transfert des risques les plus élevés d'un financement bancaire vers le recours systématique au crédit fournisseur.

Les risques les plus élevés se reporteront des banques vers les fournisseurs.

Il est donc urgent d'agir !

III. Comment les sociétés européennes voient-elles l'avenir ?

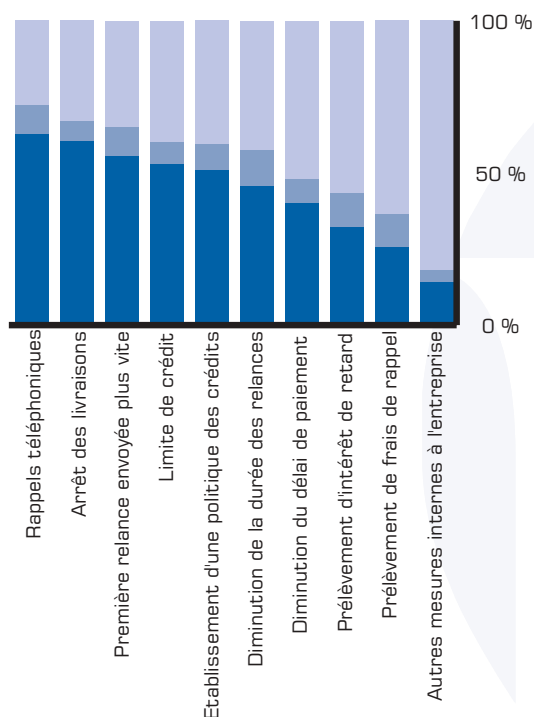
Pour l'année en cours, les entreprises interrogées se montrent modérément pessimistes et prévoient une nouvelle hausse des risques.

Les entreprises des pays baltes envisagent à nouveau l'avenir de façon positive et s'attendent à une détente notable, alors qu'au Portugal, en Autriche et en Allemagne les entreprises sont les plus négatives dans leur estimation de l'évolution des risques dans leurs pays respectifs.

■ En France

Les entreprises se montrent optimistes lorsqu'elles évaluent les risques d'impayés pour 2006. Cette opinion s'explique en partie par les prévisions de croissance, de 1,8 % pour 2006 et de 2,3 % pour 2007.

IV. Que faire pour améliorer la trésorerie des entreprises ?



La moitié des entreprises interrogées ont commencé par relancer plus tôt et près de 45 % ont raccourci l'intervalle entre les actions.

Pourtant, dans la majorité des cas, les relances sont encore envoyées trop tard, trop souvent, et à des intervalles trop longs, ce qui fait perdre un temps précieux pendant lequel les perspectives de réussite se dégradent sans cesse.

La connaissance précise des habitudes de paiement et des pratiques locales est essentielle pour adopter les mesures appropriées.

Utilisation de mesures internes à l'entreprise pour abaisser les risques d'impayés

● Pas utilisées ● Introduction prévue ● Existantes

Les recommandations d'Intrum Justitia

- Définition d'une politique contractuelle claire
- Mise en place d'une politique de crédit cohérente et partagée
- Mise en place d'un système d'information performant et stable
- Prévention : politique de gestion de risque adaptée et dialogue commercial
- Action : gestion segmentée, progressive et systématique de la relance client
- Mise en application de la Directive UE 200/35/CE

En conclusion

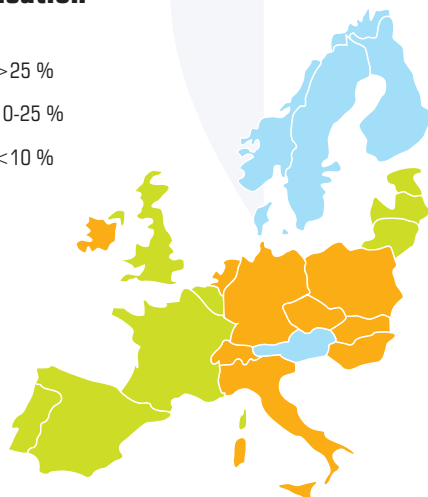
En dépit de la sensibilisation générale sur la gestion du poste client, on note une dégradation de l'indice de risque.

Même si la tendance est à l'optimisme, les entreprises doivent rester vigilantes car les taux d'intérêts s'orientent à nouveau à la hausse et le crédit bancaire risque de se faire plus rare et plus cher.

Les entreprises vont souffrir. Leur compétitivité est en jeu, leurs perspectives de croissance aussi. A l'instar des pratiques adoptées avec succès par les entreprises scandinaves, une solution s'impose : **l'externalisation personnalisée.**

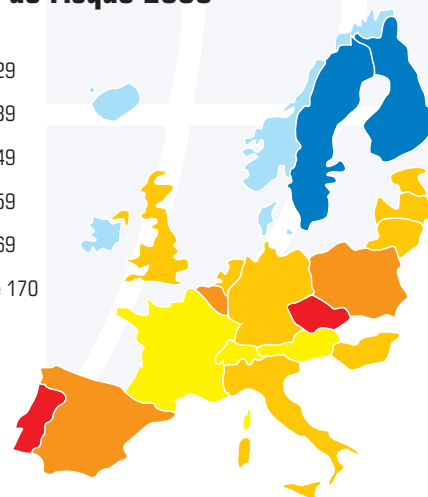
Taux d'externalisation

- Taux d'externalisation >25 %
- Taux d'externalisation 10-25 %
- Taux d'externalisation <10 %



Indice de risque 2006

- 120-129
- 130-139
- 140-149
- 150-159
- 160-169
- Plus de 170



V. European Payment Index - Printemps 2006

Gros plan sur l'enquête exclusive d'Intrum Justitia

Méthodologie

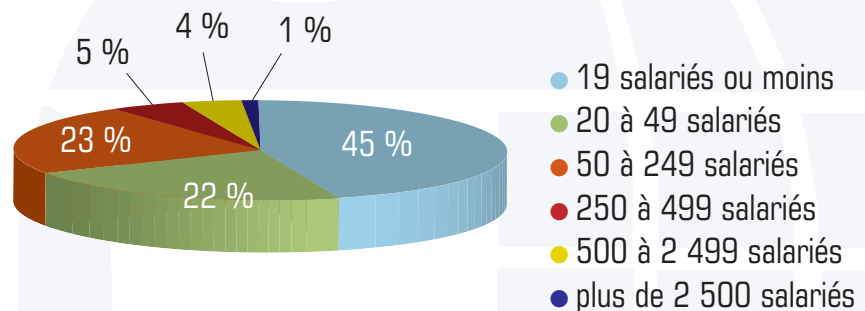
L'enquête a été conduite simultanément dans **22 pays** entre le 30 janvier et le 17 février 2006, à partir d'un questionnaire écrit traduit dans les langues nationales respectives. Toutes les informations ont été vérifiées et les réponses qui manquaient de clarté n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. Aucun des questionnaires renvoyés de façon anonyme n'a été pris en considération dans l'analyse.

Dans certains pays (Belgique, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Islande, Pays-Bas et Suède), les entreprises avaient également la possibilité de saisir leurs réponses sur internet. Les données saisies en ligne n'ont été acceptées et mémorisées que si l'entreprise avait fourni toutes les informations la concernant (nom, adresse, lieu ainsi que le nom complet de la personne ayant effectué la saisie et sa fonction dans l'entreprise). Les entreprises situées en Irlande ont été interrogées par téléphone par une entreprise spécialisée.

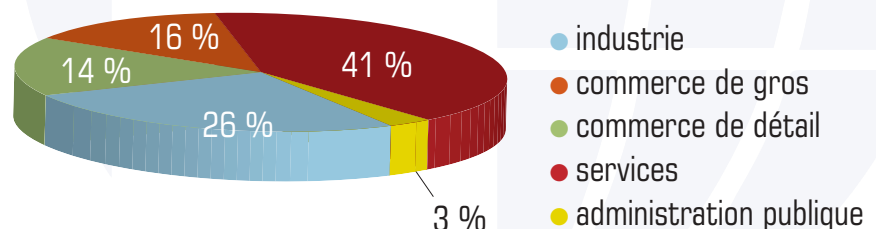
Plus de 6 500 entreprises ont participé à l'enquête.

Les entreprises interrogées se répartissent ainsi :

Taille

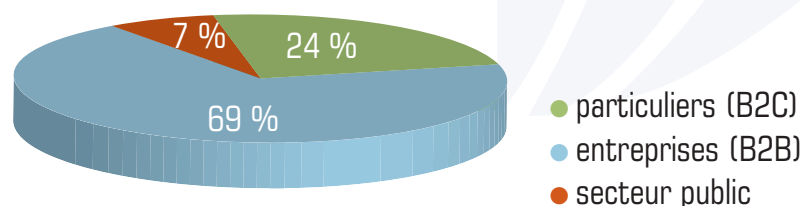


Secteur d'activité



Clients

(catégorie représentant plus de 50 % du chiffre d'affaires)



VI. Intrum Justitia, en bref Le recouvrement Fair Play



Intrum Justitia est leader, en Europe comme en France, en matière de gestion de créances.

Au service de plus de 82 000 clients dans 23 pays européens, **profondément ancré dans le tissu local**, Intrum Justitia apprend à connaître chacun de ses clients, sait gérer des débiteurs de profils très différents et propose des prestations conformes aux pratiques, aux lois et aux réglementations locales.

Ses centres d'expertises disposent des meilleurs outils d'évaluation et s'appuient sur des méthodes éprouvées de scoring pour les créances commerciales et de comportements payeurs pour les créances civiles.

Intrum Justitia privilégie l'échange direct avec chaque débiteur, ce qui permet de mieux cerner les raisons du retard de paiement et d'adopter une argumentation spécifique par cible pour déclencher le paiement.

Intrum Justitia propose une gamme complète de services de gestion du poste client, fournissant des solutions aux divers stades du processus :

- gestion des comptes clients.
- recouvrement de créances commerciales, civiles et internationales.
- réactivation des pertes et profits.
- rachat de portefeuille de créances.

Fair Pay...Please !
Le recouvrement en toute sérénité

L'économie moderne repose sur la base du crédit, sur la promesse de paiement du client. Le retard de paiement est moralement et économiquement inacceptable.



Avec sa démarche originale de Fair Pay, Intrum Justitia met en pratique une philosophie des affaires qui met l'accent sur le respect des obligations entre débiteur et créancier.

Le recouvrement à l'amiable est à la base de son projet. Le débiteur est tout d'abord rendu poliment attentif, par écrit ou au téléphone, sur la nécessité pour lui de s'acquitter sans tarder de son obligation de payer. En cas de contestation, il a la possibilité d'expliquer son point de vue. Seulement après avoir utilisé cette méthode motivante à l'amiable, Intrum Justitia a recours à la voie juridique si le débiteur reste inflexible.

Le Fair Pay implique également l'existence d'une législation équitable qui permet au créancier de faire valoir son droit à un paiement ponctuel et au remboursement des intérêts et des frais de recouvrement provoqués par le retard de paiement.

Cette démarche favorisant le respect et l'équité a pour avantage primordial de préserver l'image de l'entreprise et la qualité de la relation commerciale.

